

Une inspection périodique obligatoire pour les climatiseurs et les PAC

Au Journal Officiel du 2 avril 2010, a été publié un décret du ministère Borloo qui, daté du 31 mars 2010, va imposer une inspection périodique des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles dont la puissance frigorifique nominale utile est supérieure à 12 kW. L'inspection sera effectuée à l'initiative du propriétaire ou du syndicat de copropriété et devra être réalisée au moins une fois tous les cinq ans. En cas de remplacement ou de nouvelle installation, la première inspection devra être effectuée "au plus tard" au cours de l'année civile suivante. Les inspections devront comporter notamment l'évaluation du rendement et de son dimensionnement, ainsi que des recommandations concernant, en particulier, les améliorations possibles de l'installation. La personne, qui, certifiée, qui réalisera l'inspection, ne devra avoir "aucun lien de nature à porter atteinte à son objectivité et à son indépendance" avec notamment le propriétaire du système, l'installateur ou encore l'entreprise d'entretien, de maintenance ou d'exploitation ou ayant un contrat de performance énergétique en cours. Cette personne devra s'interdire, en outre, de participer à la mise en œuvre des recommandations.

Climatique : un dispositif obligatoire contre les pics d'électricité ?

Il faudrait favoriser l'équipement des chauffages électriques et des climatiseurs neufs par des dispositifs permettant de les couper durant une durée pré-déterminée sur un signal émis par le Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ; il faudrait rendre progressivement ces dispositifs obligatoires pour les appareils neufs. Telles sont deux des recommandations d'un rapport officiel sur les pics de consommation d'électricité remis au ministre Jean-Louis Borloo la semaine dernière. Le rapport souhaite la mise en place d'un dispositif de sensibilisation des consommateurs aux enjeux de la réduction de consommation, notamment de chauffage ou de climatisation, lors des périodes de tension sur le système électrique. Autre recommandation : lancer un plan de communication sur la fixation du point de consigne du chauffage à 19°C et de la climatisation à 26°C et engager en la matière une démarche "exemplaire" dans les bâtiments publics.

Création d'une Commission PAC/solaire thermique au Syndicat des EnR

Le SER (Syndicat des énergies renouvelables) vient de créer une "Commission Solaire thermique et Pompes à chaleur" qui a pour vocation de regrouper et représenter les professionnels concernés, et ce notamment auprès des pouvoirs publics. < En bonne entente avec l'Afpac et Enerplan, cette commission portera la voix des deux filières et mutualisera leurs forces sur tous les sujets, nombreux, qui leur sont communs, comme la réglementation thermique, les bâtiments à énergie positive, les "produits mixtes" associant PAC et solaire thermique ou encore la qualité >, explique Wael Elamine, chef du département solaire du SER, lors d'un entretien exclusif avec *ThermPresse*.

Climatique : les entreprises qui réussissent, et puis les autres...

Sur les 600 principales sociétés du marché français du matériel pour installations de chauffage et de ventilation, 182 semblent "s'être partagé la majorité de la croissance" au cours des deux dernières années, tandis que 36 autres étaient en déficit pour la deuxième année consécutive, voire la troisième. C'est ce qui ressort d'une étude que vient de réaliser le cabinet Plimsoll Publishing. < Le fossé semble se creuser aux extrémités du marché >, observe David Pattison, analyste en chef chez Plimsoll. Les meilleures sociétés atteignent jusqu'à 17,3% de croissance de chiffre d'affaires, alors que les plus mauvaises affichent un recul de 1,4%, la croissance moyenne étant de 7,3%, précise l'étude, qui ajoute en ce qui concerne le chiffre d'affaires par salarié que le montant moyen est de 280 000 euros, les meilleures entreprises arrivant jusqu'à 430 000 euros, alors que les moins performantes plafonnent à 38 000 euros. L'étude a identifié 26 sociétés qui "pourraient devenir la cible d'un rachat imminent".

PROFESSION / EN BREF

- EN GÉNIE CLIMATIQUE, au quatrième trimestre 2009, l'indice officiel (corrigé des variations saisonnières) des prix des travaux d'entretien-amélioration de logements s'est établi à 123,4 (contre 119,6 au même trimestre de l'année précédente), a-t-il été annoncé la semaine dernière.

- RT 2005. Le système Heliopac vient d'être pris en compte dans la RT 2005.